

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 12 septembre 2014

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 5 septembre 2014
Date d'affichage : 8 septembre 2014

Présents : Mesdames Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER,
Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO,
Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Gérard NONY.

Procuration de :

- Monsieur Frank de PIERREFEU à Madame Raphaëlle COURTIAL
- Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC à Madame Marie Josèphe REYNAUD

Excusés : Anne DESBRUS, Gilbert GREVE

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Le vendredi douze septembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Iris PONS

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2014

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juillet 2014.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juillet 2014.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Aucune décision prise à ce jour

4. Changement de statut de l'hôpital local

Madame le Maire expose que l'Hôpital de Vernoux suite à un transfert depuis le 31 décembre 2012 de huit lits de soins de suite et de réadaptation perd sa fonction sanitaire social rurale et de ce fait devient un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EPHAD). Celui-ci fonctionnera à la place du conseil de surveillance avec un conseil d'administration avec voix délibérative sur les coûts d'hébergement ; une attention toute particulière sera portée sur les projets d'investissement et de fonctionnement.

Le trésorier payeur a tiré la sonnette d'alarme sur l'urgence de se prononcer sur ce changement de statut.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de l'Hôpital BEAUREGARD en EPHAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 12 voix pour et 5 abstentions (Marie-Josèphe Reynaud, Raphaëlle Courtial, Olivier Chastagnaret, Frank De Pierrefeu et Jean-Pierre Maissonniac, valide ce changement de statut pour l'hôpital de Vernoux-en-Vivarais.

5. Convention « Lire et faire lire » Année 2014-2015

Madame le Maire propose de signer une convention de partenariat avec les Œuvres Laïques de l'Ardèche pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Lire et faire Lire ».

Madame le Maire précise que la participation financière de la Commune s'élèverait à :

- 60 €/ an pour une école avec classe unique
- 120 €/ an pour une école avec 2 ou 3 classes
- 180 €/ an pour une école avec 4 classes ou plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- la signature d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour la mise en œuvre d'une action intitulée « lire et faire lire »,
- le paiement correspondant à la participation des deux écoles publiques de Vernoux-en Vivarais, maternelle et élémentaire.

6. Remboursement de frais d'un élu

Madame le maire expose que dans le cadre des de la randonnée pédestre du 10 aout 2014 organisée sur Vernoux, Madame Elsa BRUNEL, élu référent pour ce dossier est allé chercher du matériel de signalisations à Valence et a dû faire l'avance des frais.

Madame le maire demande l'autorisation de lui rembourser la somme correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement à Madame Elsa BRUNEL de la somme de dix-neuf euros et soixante-cinq centimes (19,65 €).

7. Acquisition d'œuvre d'art

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de continuer ce qui avait été engagé par l'ancienne municipalité de faire chaque année l'acquisition d'œuvre d'art.

Cette acquisition d'inspiration figurative au couteau est l'œuvre de Madame EYMARD ; le coût de celle-ci s'élèverait à 800€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 contre du fait de la baisse des dotations (Monsieur Frank de PIERREFEU) accepte :

- L'acquisition de ce tableau au prix de huit cent euros (800 €).

8. Décision modificative n°1

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative pour intégrer les décisions prises par le conseil municipal depuis le début de l'exercice 2014.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente et commente la proposition de décision modificative :

- Lors du vote du budget primitif 2014, il a été inscrit, à l'article 73921 en attribution de compensation, uniquement le montant voirie (394 789€) .Il reste à inscrire par décision modificative la participation aux frais d'emprunt pour l'aménagement de la Zone de GREYGNAC (8 336€).

DM1 budget général

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL		
73921	Attribution compensation	8 336,00
14	Reversement et restitution contrib directes	8 336,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 336,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL		
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	8 336,00
13	Atténuation de charges	8 336,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 336,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative au budget général telle qu'elle apparaît en annexe dans la présente délibération.

9. Tarification de la cantine au Centre de loisirs « Les Copains d'abord »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu du 27 mars 2008, il appartient de fixer le montant des droits qui n'ont pas un caractère fiscal.

Madame le Maire propose de réviser le tarif du repas du Centre de Loisirs » Les Copains d'abord « servis à la cantine, actuellement d'un montant de 4€10 ; le prix du repas serait ramené à 3€50 au même titre que les repas servis aux familles durant l'année scolaire.

Monsieur Gérard GOULLEY précise que le prix du repas est lissé à condition que le nombre de composantes du menu soit le même pour tous les repas tout au long de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer le tarif de 3€50 à compter du 12 septembre 2014.

11. Questions diverses

- 1- Connaître le statut de l'hôpital : traiter à l'ordre du jour du conseil
- 2- le rétablissement de l'infirmière de nuit ; le projet de foyers logement : questions non retenues ; elles seront abordées lors du prochain conseil municipal

3- Commémorations du 11 novembre 2014

Modalités organisationnelles dans le cadre du centenaire de la guerre de 14-18;
proposition de lecture des noms à haute voix

Heure fixée à 11h00 : présence de la clique de GILHOC,

Bernadette Traversier contactera la directrice de l'école primaire pour solliciter la présence de 4 enfants pour la lecture des noms et le principal du collège pour la présence d'1 élève

11h30 : PIBOU de la commune

Une boîte à idée est ouverte pour des idées d'organisation de cette journée

4 - hôpital de VERNOUX : Le directeur Monsieur SALAMEH a quitté l'établissement. Madame SENCEY a été nommée sur ce poste ; elle souhaite dynamiser cette structure. Gérard GOULLEY précise qu'il a participé à la restitution de l'évaluation de l'établissement GMP ; les auditeurs émettent un bilan positif, un grand professionnalisme avec une charte de qualité ; Madame Sencey présentera un projet d'établissement au cours du 1^{er} trimestre 2015

5 - attribution du marché de réfection de la toiture de l'école maternelle

Monsieur NONY prend la parole : 3 plis sont arrivés en mairie ; le dossier a été consulté sur le site achatpublic.com : 6 entreprises ont consultées et aucune n' a déposé de plis électroniques ; remise des plis mercredi 10 septembre 12h00

Commission d'appel d'offres à 18h00

Retirer de l'ordre du jour du conseil

6- Monsieur Gérard GOULLEY informe qu'à l' occasion du centenaire ECRAN VILLAGE diffusera le film « Johnny s'en va en guerre » le 18 octobre 2014 à 17h00

7- Anne Marie DELARBRE CONFIRME LA JOURNEE DU PATRIMOINE AU CHATEAU DES PESCHERS

8- Gérard NONY a participé à une réunion au PNR le jeudi 11 septembre 2014 sur les financements européens et le programme LEADER

La commune est candidate pour renouveler le partenariat avec la parc

9- Martine FINIELS informe du lancement de la saison culturelle le 13 septembre 2014
Réflexion sur la saison 2015 par la commission animation

Prochain conseil municipal le 15 octobre 2014.
Levée de séance à 21h40